



**SYNDICAT CGT DES TERRITORIAUX DU BERGERACOIS  
(VILLE DE BERGERAC ET COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION BERGERACOISE)  
DES PERSONNELS ACTIFS ET RETRAITES**

Centre Technique Municipal, rue Denis Papin, 24100 Bergerac  
tel. : 05.53.63.33.10 – e-mail : cgtterritoriauxbergerac@gmail.com

Bergerac, le lundi 28 novembre 2022

A l'attention de M. le Président de la  
Communauté d'Agglomération  
Bergeracoise, Frédéric Delmarès  
Communauté d'Agglomération Bergeraroise  
Domaine de la Tour « La Tour Est »  
CS 40012 / 24112 Bergerac CEDEX

**Objet : Préavis de grève local de 0h à 24h pour le 14 décembre, reconductible, couvrant l'ensemble des agent-e-s des Accueils de Loisirs Sans Hébergement de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise, ainsi que l'ensemble des agent-e-s de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise peu importe leur statut ou contrat.**

Monsieur le Président,

Le Syndicat CGT des Territoriaux du Bergeracois, aux côtés des agents des ALSH de la CAB, dénonce la mise en œuvre d'une politique de détérioration des conditions de travail, de déconsidération des qualifications professionnelles liées au métier d'animateur-trice et d'un manque de lisibilité sur le projet politique lié à la jeunesse.

En effet, dans un courrier qui vous a été transmis le 25 octobre 2022 par notre syndicat, vous avez été informé du cahier portant plusieurs revendications de la part des agent-e-s des ALSH.

Vous avez invité notre syndicat à vous rencontrer le vendredi 18 novembre 2022 afin de nous « apporter des éléments de réponse ».

À la suite de ce rendez-vous où étaient présents M. Torlasco, DGS, M. Romieu, DRH, M. Pradier, élu à la Culture et la Jeunesse et vous-même, M. le Président, nous avons porté à la connaissance des agent-e-s des ALSH vos réponses et refus de la grande majorité de leurs revendications. Vos réponses les ont d'ailleurs particulièrement blessés car elles traduisaient un mépris et manque de considération évidents pour leurs situations professionnelles.

Nous portons donc à votre connaissance, leur intention de faire grève et la liste mise à jour de leurs revendications votée le 23 novembre 2022 :

---

- **Effectif :**

Les agent-e-s revendiquent

- La remobilisation de l'ensemble des heures de travail des agent-e-s des ALSH sur les structures ALSH de la CAB (ex : fin de l'envoi des agent-e-s sur d'autres structures comme les crèches, ménage de structures, etc.) et que leurs missions soient cohérent-e-s et en lien avec les cadres d'emploi de la filière animation (ex : lors des TAPS, les missions de l'agent-e ne consistent pas à surveiller une classe ou la cantine).
- Des embauches sur postes existants non-pourvus (ex : mouvement interne d'un agent vers un autre ALSH) et pour des postes supplémentaires, les deux en volume d'heures équivalent temps plein afin de permettre une meilleure efficacité des services :
  - 3 postes à l'ALSH de Toutifaut
  - 1 poste à l'ALSH de La Force
  - 2 postes à l'ALSH de Sigoulès
  - 1 poste à l'ALSH de Cours-de-Pile
- Le remplacement des agent-te-s en arrêt maladie sur de longue période afin d'assurer avec cohérence les missions d'animateur-trice et permettre une meilleure organisation des plannings dans les services ALSH.
- Que la Direction arrête de considérer qu'un-e stagiaire BAFA peut effectuer le même travail qu'un agent titulaire et qu'elle arrête de retirer de l'effectif d'un ALSH un-e agent-e titulaire lorsqu'un-e stagiaire BAFA arrive dans un centre. Un-e stagiaire BAFA est en formation et ne peut être comptabilisé-e dans l'équipe d'encadrement comme un-e agent-e titulaire opérationnel-le.

- **Agent-e-s en situation d'handicap :**

Les agent-e-s revendiquent

- Que soient respectés les postes adaptés des agent-e-s en situation d'handicap et d'arrêter de les envoyer sur d'autres structures que celle de l'ALSH dont ils ou elles dépendent.

- **Fin de la précarité :**

Les agent-e-s revendiquent

- Que les agent-e-s contractuel-le-s des ALSH soient embauché-e-s sous des contrats de minimum un mois incluant du temps de préparation. La direction de la CAB doit en finir avec les contrats d'une semaine ou d'un jour pour les mercredis, qui sont une source d'angoisse et de précarisation pour ces agent-e-s, et qui est également ressenti par les familles.
  - La titularisation des agent-e-s contractuel-le-s sous contrat depuis 2 ans.
  - La pérennisation des contrats des agent-e-s techniques, embauché-e-s sous contrat PEC, en charge des missions d'entretien des bâtiments à
-

Toutifaut (espaces verts et ménage), cela afin de garantir leur avenir professionnel et maintenir le bon entretien de la structure.

- La reconduite pour une année supplémentaire du contrat de l'agente contractuelle à l'ALSH de Sigoulès.
- Dans l'attente d'une prochaine revalorisation du point d'indice et au vu de la nécessité de pouvoir faire face à la hausse du coût de la vie, une prime supplémentaire attribuée de :  
300 € pour l'ensemble des animateurs-trices, adjoint-e-s à la direction et aux directeurs-trices des ALSH.

● **Considération professionnelle :**

Les agent-e-s revendiquent

- Le respect des qualifications des métiers de la filière animation et que la direction de la CAB arrête de considérer les ALSH comme de simples garderies.  
Cela passe par le respect du travail effectué en amont : les projets éducatifs, d'animation et d'activité, le temps de recherche et de préparation hors des vacances scolaires.
- La fin du manque de considération et du mépris de la part de la direction de la CAB à destination des agent-e-s des ALSH.
- Une meilleure lisibilité sur la politique envers la jeunesse définie par la direction de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise

● **Direction des ALSH :**

Les agent-e-s revendiquent

- Que les directeurs-trices retrouvent leurs missions de décisions et d'organisation des ALSH.  
Ils et elles revendiquent de retrouver une réelle gestion humaine de leurs services en organisant les plannings, en participant au recrutement des saisonniers, etc. et ne pas être simplement là pour surveiller si les agents font leurs heures ou subir les décisions prises sans aucune concertation avec elles et eux par la direction.  
Ils et elles revendiquent d'être partie prenante dans l'arbitrage budgétaire.
  - Un retour de cohérence et de confiance dans le fonctionnement de la communication et dans l'organisation des réunions entre les directeurs-trices des ALSH et la direction de la CAB (ordre du jour, même niveau d'informations, etc.)
  - De considérer les adjoint-e-s à la direction des ALSH de la même manière que les directeurs-trices pendant toute l'année. Ils et elles assument très souvent les responsabilités sans compensation financière supplémentaire pour les périodes travaillées de
-

remplacement hors-vacances scolaires.

- Une meilleure lisibilité hiérarchique avec l'établissement d'un organigramme claire et mis à jour concernant les ALSH et le Pôle Vie Locale et Communication.

• **Formation professionnelle :**

Les agent-e-s revendiquent

- L'autorisation de partir en formation pendant la période des vacances scolaires et les mercredis.
- La transparence sur les choix de validation des formations.
- Garantir la possibilité de suivre une formation dans son intégralité.

• **Locaux et bus :**

Les agent-e-s revendiquent

- Que la direction de la CAB acte officiellement et de manière transparente les travaux de réhabilitation des locaux pour les ALSH de Toutifaut, Prigonrieux et la Force.
- Qu'une solution soit trouvée pour le problème de température à l'ALSH de Sigoulès. Il fait beaucoup trop chaud en été.
- L'achat d'un minibus de 9 places par structure pour permettre une meilleure autonomie.

• **Suppression des jours d'ancienneté :**

Les agent-e-s revendiquent

- Que la suppression des jours d'ancienneté prévue par la Loi de la Transformation de la Fonction Publique soit compensée par une prime que ce soit pour celles et ceux qui ont déjà des jours d'ancienneté comme pour celles et ceux qui pourraient y prétendre à l'avenir.

• **Communication des ALSH :**

Les agent-e-s revendiquent

- De reprendre la main sur la conception des plaquettes de communication de chaque ALSH

De plus, nous tenons à vous dire que notre syndicat a constaté lors de ses passages dans les services que ces revendications peuvent s'appliquer à une très grande majorité des agent-e-s de l'agglomération.

En effet, les conditions de travail se dégradent partout.

---

L'augmentation du temps de travail à 1607h et la perte des 5 jours de congés que vous avez instauré en 2018, bien avant la Loi de la Transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019 (Loi dont la CGT demande l'abrogation), avaient déjà démoralisé de nombreux-ses agent-e-s et manifestaient votre volonté d'augmenter la rentabilité des services au détriment de sa qualité.

Le sous-effectif permanent lié au non-remplacement des arrêts maladie et des départs à la retraite épuise les agent-e-s. Le manque de considération de leurs qualifications et de lisibilité sur la finalité de leurs missions de service public entraînent un découragement et une perte de sens au travail. A cela se rajoute les difficultés liées à leur avancement de carrière.

L'état des structures est pour la plupart catastrophique (fuites de gaz, fuites d'eau, problème électrique, problème de réseau informatique, etc.) et le manque de lisibilité sur des travaux à venir les mettent en colère. Vos choix politiques d'investissement, notamment concernant le futur Centre Evènementiel, ne passent pas quand les agent-e-s comprennent qu'ils et elles en sont la variable d'ajustement.

Dans le cadre de ce préavis de grève, nous vous demandons l'ouverture de négociations.

Dans l'attente d'une audience, nous vous adressons, Monsieur le Président, nos sincères salutations.

Camille Borzeix  
Secrétaire adjointe  
Syndicat CGT des  
Territoriaux du Bergeracois